

# BATIMENT SEMINAIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
Bureau PRÉVENTION

## NOTICE DE SÉCURITÉ RELATIVE AUX ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

### IMPORTANT

Conformément aux articles R 123-22 à R 123-25 du Code de la Construction et de l'Habitation et GE 2 du règlement de sécurité applicable aux ERP, tout projet de construction, d'extension, d'aménagement ou de transformation d'un Établissement Recevant du Public, subordonné ou non à la délivrance d'un permis de construire doit faire l'objet d'un dossier comportant obligatoirement une notice de sécurité.

Cette notice a pour objet de renseigner précisément le service chargé de la prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public.

A cet effet, elle doit mentionner l'ensemble des mesures prises pour satisfaire aux dispositions du Règlement de sécurité.

Tout dossier dont la notice n'aura pas été dûment remplie sera retourné à l'organisme instructeur de la demande selon les formes prévues par l'article R 123-26 du Code déjà cité.

### PROJET

	Établissement	Demandeur	Exploitant
NOM	Etablissement à créer au lieu-dit Hanc 65250 LA BARTHE DE NESTE	HUTTOPIA SA rue du Chapoly 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES	Société en cours de création

ETABLISSEMENT DE 5eme CATEGORIE

**I - DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS :**

Activités:

Effectif Public admis Centre de Vie:  Personnel :  TOTAL :

Dispositions prévues pour l'accueil des personnes handicapées : conforme à l'article GN8

S'il s'agit d'un groupement d'établissement (R 123-21 du CCH), désigner la direction unique :  
HUTTOPIA SA LYON

**II - DESCRIPTIF DE LA CONSTRUCTION :**

Construction neuve:

Nombre de niveaux :

Hauteur plancher bas dernier niveau accessible au public > 8 m

**Description du projet:**

Construction du bâtiment séminaire du camping.

**III - CONSTRUCTION :**

**1- Implantation et desserte de l'établissement**

Hauteur plancher bas dernier niveau accessible au public > 8 m

Desserte du bâtiment:

- Espaces libres conformes à l'article CO 2, paragraphe 3

- Dimensions:

- Distance par rapport une voie de secours:

- Voies d'accès utilisable par engins de secours

- Largeur de voie

- Hauteur libre > 3,50 m

4 m

Oui

Nombre de façade accessible

Ces façades comprennent toutes des baies accessibles conformes à l'article CO 2, paragraphe 3

**2- Isolement par rapport aux tiers :**

Tiers contigus		
Définition du tiers	Paroi	Distance
<u>Supérieur à 5 mètres ( pas de tiers ) - PE6</u>		

Tiers vis-à-vis		
Définition du tiers	Paroi	Distance
<u>Supérieur à 5 mètres ( pas de tiers ) - PE6</u>		

Tiers superposés		
Définition du tiers	Paroi	Distance
<u>Bâtiment en simple RDC</u>		

**3-Éléments de structure principaux :**

Éléments de construction	Nature des matériaux	Structure visible	Nature et réaction au feu du revêtement (si structure non visible)	SF	CF
CHARPENTE	bois	Oui	bois	Sans objet	Sans objet
PLANCHER	bois	non	bois	Sans objet	Sans objet
MURS PORTEUR	bois	non	bois	Sans objet	Sans objet

**4-Couverture:**

Nature de la couverture: Toiture métallique Réaction au feu: M0

Classe T: Sans objet

Elément vitrées en couverture : NON X Si oui disposition prévu: \_\_\_\_\_

Dispositif d'éclairage prévu  
Si oui, réaction au feu

et

% de la surface de toiture

**5-Façades:**

Nature de la façade: bardage bois douglas non traité

Réaction au feu: M2

**6-Distribution intérieure :** sans objet (pas d'exigence en ERP 5ème catégorie)

Distribution intérieure de l'ERP réalisée par

Nature et comportement au feu des parois verticales et des portes:

*pas de cloisonnement intérieur**Réaction au feu:**Résistance au feu:*

Des locaux entre eux :

Entre locaux et dégagements :

Conception des escaliers :

**IV - AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS :**

	Nature	Degré de réaction au feu des matériaux - PE13				
		M0	M1	M2	M3	M4
Revêtements muraux	bois			M2 max		
Revêtements de sol	bois			M4 max		
Plafond et Faux plafonds	bois			M1 max M1 max		
Parties translucides ou transparentes incorporées dans les plafonds	Sans objet			Sans objet		

NOTA: Lors de la visite de réception, les procès verbaux d'essais des divers matériaux et éléments de construction devront être fournis à la Commission de Sécurité compétente (article R 123-43 du CCH)

**V - DESENFUMAGE :** sans objet (pas de locaux > 300 m<sup>2</sup>)

Locaux	Surface	Surface exutoire x nb d'exut	Mode de désenfumage	Système de déclenchement

**VI - CHAUFFAGE :**

Mode de chauffage : **sans objet**

Puissance utile de l'installation(en KW) : \_\_\_\_\_

Si présence d'un local chaufferie : **non** \_\_\_\_\_

emplacement et isolement prévus : \_\_\_\_\_

emplacement des organes de coupures : \_\_\_\_\_

moyens de secours : \_\_\_\_\_

Cheminée foyer ouvert au bois : admise ( PE 20 & 2) 

NON
-----

Cheminée foyer fermé au bois : admise ( PE 20 & 2) 

NON
-----

**VII - INSTALLATION AUX GAZ COMBUSTIBLES ET / AUX HYDROCARBURES**

**sans objet : dans la partie publique**

Nature du produit : \_\_\_\_\_

Stockage : Lieu : \_\_\_\_\_

Mode : \_\_\_\_\_

Volume : \_\_\_\_\_

Isolement prévu : \_\_\_\_\_

**VIII- ELECTRICITE ET ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ :**

Puissance et emplacement des tableaux électriques (en KWA) : **non connu à ce stade du projet** \_\_\_\_\_

Locaux de service électrique	T.G.B.T.	Transformateur	Autres
Type d'installation			
Puissances installées			
Isolement prévu			

Éclairage de sécurité - PE24 : \_\_\_\_\_

blocs autonomes: 

OUI X
-------

NON
-----

blocs permanents 

OUI
-----

NON X
-------

Éclairage d'ambiance: 

OUI
-----

NON X
-------

**IX - ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUE :****Sans objet****Gaines et locaux techniques :**

caractéristiques des parois : \_\_\_\_\_  
désenfumage : \_\_\_\_\_  
dispositifs de secours : \_\_\_\_\_

**X - CUISINE:****Sans objet**

Puissance nominale totale des appareils de cuisson: \_\_\_\_\_

Grande cuisine:

ISOLEE	NON
--------	-----

OUVERTE	NON
---------	-----

**XI - LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS :****1 - Suivant article PE6 & 9 (ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie)**

L'article PE6 & 9 du règlement de sécurité énumère quelques exemples de locaux classés comme tels : *(cette liste peut être complétée après avis de la commission de sécurité)*

**Locaux à risques particuliers :**

Ces locaux seront isolés coupe feu 1h + portes CF1/2h avec ferme-porte

**2- Suivant article CO 27 - CO 28 et CO 29 (ERP des 1, 2, 3 et 4<sup>ème</sup> catégories)**

Risques importants	Risques particuliers
Parois et planchers CF 2 heures - porte CF 1 h ou sas avec portes PF 1/2 heure	Parois et planchers CF 1 heure - porte CF 1/2 heure
Sans objet	Sans objet

**XII - MOYENS DE SECOURS :** Les réserves d'eau et/ou hydrants devront figurer sur le plan de situation

Poteaux incendie normalisés :

0

Débit (en utilisation simultanée si plusieurs poteaux) :

Sans objet

Distance par rapport à l'établissement :

Sans objet

Réserves d'eau : (capacités en m3)

artificielle (piscines) naturelle (lac)	OUI
---	-----

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) sera améliorée, si besoin, par une autre solution garantissant une réserve d'eau de 120 m3 en toutes circonstances et facilement accessible en tout temps aux engins de lutte contre l'incendie.

naturelle	OUI (lac)
-----------	--------------

Robinet Incendie Armés :

Nb : 0

Diam: 40mm

Long: 50m

Extincteurs

Nb : 1

Type :

EP

Capacité :

6l

Nb : 1

Type :

CO2

Capacité :

2kg

Installation d'extinction automatique :

OUI

NON X

Colonnes sèches :

OUI

NON X

Colonnes humides :

OUI

NON X

Équipement d'alarme de type :

4

Moyens d'alerte :

téléphone urbain dans Centre de vie

Divers (service de sécurité, responsable sécurité...) :

sans objet

**XIII - CONCEPTION DES DEGAGEMENTS : Pour la partie ERP**

NIVEAU	ZONE DU LOCAL CONSIDERE	DÉGAGEMENTS		PROTECTION DES DÉGAGEMENTS ENVISAGES		
		Nb de sorties (ou escalier)	Nb d'unités de passage (ou largeur)	Résist.au feu *parois *blocs-portes	Désenfumage ou mise à l'abri des fumées (1)	
RdC	Séminaire	2	2 UP	sans objet	sans objet	sans objet

(1) Mode de réalisation et caractéristiques des installations

